

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AUX RELATIONS EUROPÉENNES, INTERNATIONALES ET À LA COOPÉRATION

DAREIC/10-481-239 du 18/01/2010

ECHANGES A L'ETRANGER POUR LES ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRE EN FONCTION DANS LES ETABLISSEMENTS PUBLICS - ACCUEIL D'UN PROFESSEUR EUROPEEN DANS UN ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE - CAMPAGNE ANNEE 2010-2011

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des services départementaux de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements - Mesdames et Messieurs les Chefs de Division

Affaire suivie par : Mme HANVIC - Tel : 04 42 95 29 77 - Fax : 04 42 95 29 74 - Mel : marie-pierre.hanvic@ac-aix-marseille.fr

- Les enseignants du second degré des établissements publics souhaitant s'informer sur les dispositifs d'échanges à l'étranger - campagne année scolaire 2010-2011,
- Les chefs d'établissement secondaire souhaitant s'informer sur l'accueil d'un professeur européen – campagne année scolaire 2010-2011,

sont invités à consulter le BOEN n° 46 du 10 décembre 2009, lien :

<http://www.education.gouv.fr/cid49918/mene0901034n.html>

Compte tenu du retard de la publication du BOEN sur les échanges cette année, le CIEP acceptera :

- les dossiers retardataires d'une semaine, pour les échanges poste pour poste aux états Unis,
- jusqu'au 29 janvier pour les séjours professionnels
- et avant le 5 février pour les candidatures d'accueil de professeur européen.

Séjours professionnels et Poste pour Poste Etats-Unis,

- Concernant le **programme des séjours professionnels**, il s'adresse aux professeurs d'allemand, d'anglais, d'espagnol, d'italien, de portugais ou d'une discipline non-linguistique, titulaires de leur poste dans un établissement public du second degré.
Les candidats pourront télécharger leurs dossiers sur le site du CIEP <http://www.ciep.fr/sejours-professionnels/index.php> puis ils auront jusqu'au 29 janvier 2010 pour retourner leur dossier sans avis hiérarchique au CIEP. La candidature ne sera validée qu'une fois les deux autres exemplaires retournés au CIEP. Les deux autres exemplaires seront envoyés pour le 1^{er} février 2010 par le chef d'établissement au délégué académique aux relations européennes et internationales et à la coopération au rectorat qui les transmettra au CIEP, pour le pour le 12 février, délai de rigueur.

Les établissements candidats pour recevoir un professeur européen pour une durée de 2 à 3 semaines devront quant à eux envoyer leurs dossiers avant le 5 février 2010 au CIEP.

Les candidats pourront solliciter une bourse Comenius auprès de l'agence Europe éducation formation France (EEFF) à l'adresse suivante : <http://www.europe-education-formation.fr/comenius.php> L'obtention d'une bourse n'est pas automatique. La procédure de demande ainsi que la sélection des dossiers sont totalement indépendantes du CIEP. Nous conseillons cependant aux candidats de mentionner sur leur dossier de candidature destiné à l'agence qu'ils ont été retenus dans le cadre du programme «séjours professionnels» du ministère de l'Education nationale et de prendre l'attache de la DAREIC pour le lui signaler. Les candidats devront observer le calendrier fixé par l'agence Europe éducation formation France pour solliciter cette bourse et envisager les dates du séjour professionnel.

- Concernant le **programme d'échanges Poste pour poste Etats-Unis**, le programme s'adresse aux professeurs d'anglais titulaires de leur poste dans un établissement public du 2nd degré.
Les candidats pourront télécharger leur dossier de candidature sur le site du CIEP <http://www.ciep.fr/echposte/>, puis ils auront jusqu'au 17 janvier 2010 pour retourner leur dossier au CIEP sans avis hiérarchique. Les deux autres exemplaires seront envoyés avant le 17 janvier 2010 par le chef d'établissement au délégué académique aux relations européennes et internationales et à la coopération au rectorat qui les transmettra au CIEP, pour le 22 janvier 2010, délai de rigueur.
Les candidats au programme Poste pour Poste Etats-Unis devront aussi faire acte de candidature sur le site internet de la Commission franco-américaine d'échanges universitaires et culturels : <http://www.fulbright-france.org/> (rubrique : bourses de la Commission > enseignants > Fulbright Exchange Teachers).

Pour les échanges poste pour poste avec les Etats-Unis seront privilégiés, lors de la commission de sélection, les dossiers s'intégrant dans des accords de coopération décentralisée.

Afin de répondre à la volonté ministérielle de développer l'apprentissage des langues vivantes pour en faire un levier à la mobilité, il a été décidé de privilégier les candidats dont le départ est inscrit dans un projet d'établissement.

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités